

# Charte commune d'accompagnement des locataires en fragilité économique suite au COVID-19

SIGNATURE • MERCREDI 30 SEPTEMBRE • SIÈGE SOCIAL D'ADVIVO, VIENNE

En présence de Thierry KOVACS, Président d'Advivo  
et des associations de locataires : CLCV, CGT Indecosa Isère et CGL 38



# DOSSIER DE PRESSE

## Charte commune d'accompagnement des locataires en fragilité économique suite au COVID-19.

Entre ADVIVO et les associations de locataires : CLCV, Indecosa CGT Isère et CGL 38

### INTRO DUCT ION



La crise sanitaire du COVID-19 accentue chaque jour les difficultés économiques et sociales rencontrées par les locataires les plus fragilisés.

Face à cette situation, le mouvement HLM et les associations nationales de locataires ont proposé récemment au niveau national des mesures phares telles que : la **revalorisation des aides au logement au-delà de l'inflation**, le **report de la fin de la trêve hivernale** ou le **versement d'une aide complémentaire de 200 euros**.

Par ailleurs, L'Union sociale pour l'habitat, les Fédérations qui la composent et les cinq associations nationales de locataires siégeant à la Commission nationale de concertation ont signé le 4 mai 2020 **une charte nationale comprenant 20 engagements de bonnes pratiques en faveur des locataires HLM en situation de fragilité économique liée à la crise que nous traversons**.

Chaque organisme est invité à décliner localement cette charte, c'est pourquoi Advivo et les trois associations de locataires : **CGL 38**, **Indecosa CGT** et **CLCV** signent aujourd'hui un protocole local commun de **20 engagements**, en soutien aux locataires en difficultés.



# AXES PRINC IPAUX



## 20 engagements :

Le repérage, le contact avec les ménages fragilisés économiquement, leur suivi et la mise en place de solutions adaptées constituent la clé de voûte des vingt engagements de la charte.

### Le contact :

Dans la lignée de la démarche téléphonique déjà mise en place lors du confinement (*1 500 contacts téléphoniques ont eu lieu sur cette période*), Advivo s'engage à contacter **tout locataire** dont il constate des difficultés de paiement du loyer, pour **un suivi régulier et dans la durée** à travers **des outils de communication adaptés** (numéro de téléphone gratuit, interlocuteur spécifique, outils numériques...).

**Les locataires qui le souhaitent pourront être accompagnés par les associations** dans leurs rapports et démarches avec Advivo. Ainsi que dans la mobilisation des divers dispositifs de solvabilisation existants (CAF, Action Logement, FSL, ouverture des droits par l'Etat au titre du COVID...).

## Des solutions personnalisées :

Il tient à cœur à Advivo et aux associations de locataires de **proposer des solutions adaptées à la situation de chacun**. Des possibilités d'**étalement du paiement des loyers et des charges** sont mises en place, grâce à un **plan d'apurement individuel** dont la durée et le montant des mensualités seront évalués et adaptés au cas par cas.

Même fonctionnement pour la **régularisation des charges locatives** qui s'est ouverte en juin 2020, avec un versement du trop-perçu pour les régularisations créditrices ou un étalement des paiements pour les régularisations débitrices.

## Aucune expulsion

Advivo s'engage à ce qu'il n'y ait **aucune expulsion de locataire liée aux seules conséquences du COVID-19**. Et à ce que les procédures d'accès aux mesures mentionnées dans la charte soient simples, soutenables et rapides pour tous les locataires.

# ENG AGE MENT



**Advivo affirme à nouveau son engagement humain et solidaire dans cette crise sanitaire exceptionnelle.** La signature de cette charte en collaboration avec les associations de locataires, entend apporter du soutien aux foyers les plus fragiles dans cette période difficile, sur un plan économique comme social. Un bilan de cette charte commune, sera établi au 1er trimestre 2021, pour étudier les situations les plus précaires.

# CONTACTS

---

**Bernard Tépélian**  
Chargé de mission Relation Président  
04.74.78.39.35  
bernard.tepelian@advivo.fr

**Melody Besse**  
Chargée de communication  
04.74.78.39.23  
melody.besse@advivo.fr

